

APELP

Procès-verbal de l'AG ordinaire 2023

Mardi 10.10.2023 à 20h00 - Pavillon du LCP

1. Ouverture de l'AG, liste des présences et procès-verbal de la dernière AG

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il relève la présence du Recteur Francis Rossier, du Prorecteur Jean-Claude Bridel et du Proviseur Pierre Pannatier, invités. Leur présence est une marque de confiance qui honore l'APELP. Il relève aussi la présence en tant qu'invités de ses collègues présidents des associations de parents des autres collèges du Valais francophone, à savoir Madame Anne Erard Bonvin (Collège de St-Maurice) et Cédric Croset (Collège des Creusets). Il excuse l'absence de deux membres du Comité de l'APELP, à savoir Ji Yoon Oh et Sébastien Fanti, retenus par des obligations professionnelles hors canton. Parmi les membres de l'APELP, Madame Valérie Fellay, Madame et Monsieur Bartomeu Blanquer, Madame Rosa Caruso, Madame Julie Voide et Madame et Monsieur Geneviève et Christian Zuber se sont excusés.

Le procès-verbal de la dernière séance a été tenu par le Président. Ce procès-verbal a été accepté par le Comité. Dès lors qu'il n'y a aucune obligation statutaire d'en donner lecture à l'AG, le Président annonce simplement qu'il est disponible sur la page internet consacrée à l'APELP sur le site du LCP.

Aucune demande d'inscription d'un point spécial à l'ordre du jour n'étant parvenue au Comité, l'ordre du jour sera donc celui figurant dans la convocation.

2. Rapport annuel du Président

Le Président relève que l'année scolaire 2022/23 peut être qualifiée d'exercice de routine tel qu'on les connaissait avant la pandémie. Il n'y a dès lors guère d'éléments véritablement marquants à mentionner.

Le Comité a fonctionné par courriers électroniques car l'activité s'est résumée, durant l'année sous revue, à prendre position sur les propositions du Président qui faisait le relais avec le Rectorat. Il n'y a donc pas eu de réunion formelle, aucun sujet n'ayant nécessité une discussion approfondie avant décision.

Le Comité a eu des échanges de vue et des contacts à plusieurs reprises avec le Rectorat. Ainsi, le Président s'est souvent entretenu avec le Recteur que ce soit par téléphone ou par courrier électronique.

Le Président passe ensuite en revue les actions concrètes menées durant l'année 2022/23 :

- (1°) Participation du Président à la soirée d'information de début d'année à l'intention des parents d'étudiants de première année. C'est l'occasion de présenter l'APELP et ses buts et de motiver les parents à en devenir membre. Il est surtout insisté sur l'importance d'être membre cotisant pour que l'APELP puisse concrètement aider le Rectorat et donc les étudiants.
- (2°) Le Comité n'a eu à répondre à aucune intervention ou plainte de la part de parents. Le fait pour le Comité de n'avoir pas été sollicité est réjouissant, car cela démontre que la vie du LCP s'est déroulée sans problème, après les années troublées et chahutées de la pandémie.
- (3°) Concrètement, l'action principale de l'APELP est le soutien financier apporté au Rectorat. On relèvera en particulier les aides suivantes :
- a) La désormais traditionnelle action « poires/pommes » permettant aux étudiants de manger des fruits bio lors d'une quinzaine de récréations en automne (2500 fr.). L'APELP a ainsi donné pour cette action 1000 fr. de plus que l'année précédente, vu son grand succès auprès des étudiants.
 - b) Versement d'un subside à une étudiante issue d'une famille monoparentale en grave difficulté financière. Un montant de 250 fr. lui a été alloué afin de financer l'achat de la totalité de ses ouvrages scolaires. Cette situation a été signalée par des tiers au Comité, qui a relayé l'information au Rectorat. Celui-ci a investigué et est arrivé à la conclusion que la demande était fondée, raison pour laquelle l'APELP est finalement concrètement intervenue.
 - c) Financement de cours d'appui pour une étudiante en difficulté scolaire et ne pouvant pas s'offrir de tels cours (200 fr.). Cette situation a été signalée au Comité par le Rectorat.
 - d) Acquisition de protections hygiéniques pour les étudiantes, mises à disposition à titre de dépannage (105 fr.) ; ce faisant, l'APELP a cette année encore répondu favorablement à une demande émanant du Groupe égalité du LCP. La solution imaginée par le Groupe égalité avec l'aide du Rectorat est simple et efficace. On en veut pour preuve que l'achat d'un nombre modeste de protections suffit, ce qui démontre bien qu'il s'agit d'une solution de secours et non pas d'une distribution gratuite déguisée et généralisée.
 - e) Après une envolée lors de la pandémie (3772 fr. en 2021/22 [pandémie oblige, le Rectorat a félicité un nombre plus conséquent d'étudiants méritants]), le montant alloué au Rectorat pour les prix de fin d'année est revenu dans la moyenne des années ante-COVID (2157 fr.).

En résumé, ce sont environ 5000 fr. qui ont été versés par l'APELP au profit des étudiants. Ce montant est moins élevé que les années précédentes. Cela s'explique par le fait que le Rectorat n'a pas sollicité deux aides financières pourtant habituelles et assez élevées, à savoir l'aide pour le concert du Chœur des Collèges et pour la Troupe du Sous-sol. En effet, le concert a été un concert de reprise post-COVID avec un programme pas trop ambitieux (simple accompagnement par un pianiste) pour tenir compte de l'arrêt forcé des répétitions durant la pandémie ; un tel concert n'a pas engendré de gros frais d'organisation. Quant au spectacle de théâtre, il n'a tout simplement pas eu lieu.

Ce sont ainsi environ 3500 fr. qui n'ont pas été engagés (2500 fr. pour le concert et 1000 fr. pour le spectacle théâtral).

Le Président rappelle ensuite que la préoccupation principale du Comité est d'avoir le plus grand nombre possible de membres cotisants. Depuis quelques années, on peut compter sur une moyenne d'environ 350 parents ou couples de parents cotisants, ce qui permet à l'APELP d'engranger bon an mal an un peu plus de 10'000 francs. Ce montant permet largement à l'APELP de poursuivre efficacement son but d'aide au Rectorat mais aussi de constituer une « réserve de guerre » dont on a pu mesurer toute l'utilité lors de la période de pandémie (i.e. augmentation du soutien aux manifestations culturelles). Le Comité espère que les actions concrètes menées par l'APELP inciteront encore plus de parents à cotiser, le souhait étant d'arriver à 400 cotisants.

On relèvera encore que les présidents des trois associations de parents d'élèves des collèges de la partie francophone du canton ont rencontré au printemps le chef du service de l'enseignement. Le but de cette rencontre, demandée par les trois associations, était de rappeler leur existence après une longue interruption de telles rencontres. On rappellera que, légalement, ces associations sont les interlocutrices des autorités pour les problèmes intéressant les élèves. Cette rencontre a permis d'évoquer certaines préoccupations communes aux trois collèges, en particulier la compensation des désavantages pour les étudiants affectés notamment de troubles de type dys-. Sur ce point, le souci des associations est (1°) d'avoir une ligne claire qui soit identique dans tous les établissements et qui s'inspire notamment de ce qui se fait dans les universités et (2°) que le standard actuel des mesures d'accompagnement ne soit pas tiré vers le bas au détriment des enfants ; la conservation des droits acquis à ce jour est essentielle.

Le Président termine en relevant l'excellente collaboration entre le Comité de l'APELP et le Rectorat. Le Comité est motivé à continuer à œuvrer dans l'intérêt bien compris des parents, des étudiants et du Rectorat. Le Président remercie ses collègues du Comité pour la bonne collaboration, le Rectorat et le secrétariat du LCP pour leur précieux soutien à l'APELP et tous les parents membres de l'APELP pour leur soutien.

3. Situation financière

La situation financière de l'APELP est saine. Le Président commente les différents postes des comptes 2022/23. Les dépenses ont représenté un total de 6417 fr. pour des recettes (i.e. cotisations des membres) de 10'110 francs. Cela donne un résultat positif de 3692 fr. pour l'exercice comptable 2022/23. La fortune de l'association se monte à 30'640 francs.

Les statuts octroient à l'AG la compétence d'approuver les comptes. L'AG accepte les comptes à l'unanimité.

Le Comité est d'avis que la cotisation actuelle de 25 fr. est raisonnable et ne doit pas être majorée. Un tel montant permet en effet de récolter suffisamment de fonds pour assurer les prestations de l'APELP.

Le Président enjoint le Rectorat à ne pas hésiter à demander des aides à l'APELP, les finances le permettant.

4. Élections statutaires

Selon les statuts actuels de l'APELP, le Comité est composé de trois à sept personnes, dont le Président. Actuellement, le Comité est constitué du Président et de quatre membres.

Toujours selon les statuts, le mandat des membres du Comité est de deux ans, renouvelable. Le Président ayant été réélu lors de l'AG 2021, son mandat doit être renouvelé. Par acclamation, le Président est reconduit dans ses fonctions. Ji Yoon Ho et Lucien Combaz ayant été élus lors de l'AG 2021, leur mandat doit être renouvelé. Par acclamation, Ji Yoon Ho et Lucien Combaz sont reconduits dans leur fonction de membre du Comité. Geneviève Levine Cuennet et Sébastien Fanti ayant été renommés lors de l'AG 2022, leur mandat n'a pas à être renouvelé.

Pour l'année 2023/24, le Comité est dès lors constitué comme suit : Christian Roten, Président ; Geneviève Levine-Cuennet, Sébastien Fanti, Ji-Yoon Oh et Lucien Combaz, membres. Le Président se réjouit de continuer la collaboration avec eux. Il les remercie tous pour leur dévouement.

5. Parole au Rectorat

Comme à chaque AG, la parole est laissée au Rectorat pour aborder les points qu'il juge nécessaires de porter à la connaissance des parents.

Le Recteur rappelle à l'AG qu'il prendra sa retraite au 31 décembre de cette année. Il explique les raisons qui l'ont incité à partir en milieu d'année scolaire, à savoir laisser l'opportunité à son successeur de préparer l'année 2024/25 et ainsi prendre rapidement influence sur le fonctionnement du LCP mais surtout lui laisser s'impliquer dès le début dans plusieurs chantiers importants qui vont débiter et impacter la vie du collège pour les années à venir. Ces chantiers sont notamment la révision du Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM). Dans le cadre de ces travaux, il s'agira p.ex. de développer les échanges linguistiques, de discuter de l'avenir des filières math renforcées et latin, d'intégrer les certificats de niveau B2 en allemand et en anglais, de finaliser la construction du nouveau collège et d'organiser le déménagement dans ces nouveaux locaux en août 2025, d'organiser la nouvelle fonction de psychologue conseillère en orientation et de refondre les horaires de cours pour les rendre plus compatibles avec les horaires CFF.

Quant au Prorecteur, il aborde trois sujets :

(1°) *L'intelligence artificielle (IA)*. Il s'agit d'un outil qui se développe rapidement et qui concerne tant les étudiants que les professeurs. Le but pour le LCP est de suivre l'évolution de l'IA et d'apprendre aux étudiants à l'utiliser à bon escient et surtout à être critiques vis-à-vis des résultats obtenus grâce à elle. En résumé, il convient de former les étudiants à sa bonne utilisation et éviter qu'elle ne devienne un oreiller de paresse.

(2°) *Les deux jours de congé joker nouvellement introduits*. Le prorecteur explique comment cela fonctionne, quelle est la procédure à suivre pour les obtenir et quelles sont les restrictions d'ores et déjà fixées à ce qui est désormais un droit de chaque étudiant. Il souligne que, depuis le début de l'année scolaire, cela n'a pas été le rush pour obtenir de tels congés.

(3°) *Les manifestations culturelles*. Dans la foulée de la création de l'abobo (abonnement culturel du Valais), les spectacles proposés ne se limiteront pas au seul cercle des établissements culturels sis à Sion. Ainsi, certaines classes assisteront à des spectacles à la Poste à Viège, ou à Martigny.

7. Divers

Aucun des membres présents de l'APELP n'a de point à présenter dans les divers.

Pour sa part, le Comité entend encore aborder un unique point, mais de taille : il rappelle que le Recteur prendra sa retraite au 31 décembre de cette année. Au nom des membres actuels et passés de l'APELP et au nom des membres actuels et passés du Comité, le Président remercie chaleureusement le Recteur pour le travail déployé avec rigueur et humanité durant ses presque vingt ans de rectorat. Le Recteur s'est investi sans compter durant ces très nombreuses années pour donner un cap au collège et pour le maintenir, surtout dans la période très troublée de la pandémie. Avec l'aide des différents membres du Conseil rectoral, il a œuvré inlassablement, avec conviction et engagement pour garantir une qualité d'enseignement irréprochable et d'un haut niveau, notamment en faisant en sorte d'ouvrir aux étudiants des horizons intellectuels ne se limitant pas aux seuls cours donnés en classe. Il est enfin relevé le climat de travail bienveillant et constructif instauré par le Recteur dans ses relations avec l'APELP. Le Président remet au Recteur différents cadeaux au nom de l'APELP et lui souhaite une agréable et paisible retraite.

Le Président clôt la séance à 21h15 et invite l'assemblée à partager un apéritif offert par l'APELP, ce qui est apprécié de tous les participants.

Le Président :

(s.) Christian Roten
